

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 OCTOBRE 2009

Excusés : Mes ROCHER, HORREAU, Ms VACHER, DUGUE, CAMUS,

Etaient présents : Mes BRIERE, TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, MARTIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENOU, MILLET, DUVEAU, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, BONNIN, DOLBOIS, BARRE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, LE BARS, GAUTIER, VAILLANT.

Sous la présidence de Michel PIRON

Intervention de Madame PERHIRHIN : Présentation de la DGFIP, la nouvelle offre de service aux collectivités locales

Madame PERHIRHIN présente la DGFIP issue de la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique. L'objectif affiché est un meilleur service pour les usagers et pour les collectivités locales.

1. Ces nouveaux services répondront d'abord aux attentes des élus locaux en matière de conseil financier et fiscal. En regroupant au niveau local, au sein d'un même service, les compétences des Trésoreries Générales dans le domaine du conseil financier et des services fiscaux dans le domaine de la fiscalité locale, le service rendu aux collectivités territoriales sera plus rapide et la qualité de l'information plus riche. À titre d'exemple, les bases d'imposition pour les taxes locales qui sont nécessaires à la préparation des budgets locaux seront communiquées plus tôt, jusqu'à deux mois pour les bases de taxe professionnelle des principaux établissements des collectivités.
2. L'accélération du développement d'outils modernes d'échanges électroniques avec les collectivités locales représentera le second volet de l'offre de services aux collectivités locales. Ainsi, la dématérialisation complète de la chaîne budgétaire et comptable (transmission des mandats et des titres avec la signature électronique par exemple) sera proposée gratuitement à toutes les collectivités territoriales. Une simplification des démarches des usagers locaux sera expérimentée pour le paiement des produits locaux par carte bancaire sur Internet. La nouvelle offre propose également d'améliorer les prestations d'information et d'expertise financières fournies aux collectivités locales (documents d'analyse approfondie des informations fiscales et comptables, au niveau national et au niveau de chaque collectivité, en prenant en compte l'action des groupements de communes).

Madame PERHIRHIN rappelle l'activité du Trésor Public sur une année :

- nombre d'articles (redevables) pris en charge : 28 222
- montant de prise en charge : 30 000 000 €
- 30 budgets principaux et 64 budgets annexes
- 20 159 mandats
- 8 261 titres
- accueil de 15 personnes par jour en moyenne

Elle ajoute que la Communauté de Communes s'est portée candidate pour la proposition de la DGFIP de réaliser l'agrégation des comptes communes/Communauté de Communes. Elle indique que la Communauté de Communes devra fixer des objectifs à cette agrégation pour permettre aux mairies d'identifier sur quels comptes elles doivent rechercher les flux croisés avec la Communauté de Communes.

Contrat de territoire Habitat : Validation du contrat

Madame DARTYGE (chargée de mission au PACT ANJOU) présente le futur contrat de territoire habitat. Ce contrat que la Communauté de Communes va signer avec le Conseil Général a une durée de 3 ans avec une clause de révision au bout de 18 mois. Il concerne le parc privé comme le parc public, la construction neuve comme la réhabilitation des bâtiments existants. Il permet également de mobiliser des aides du Conseil Général.

Madame DARTYGE précise pour chaque thème de ce contrat les engagements financiers du Conseil Général, de la Communauté de Communes et les projets des communes :

1 – **Développement de nouvelles zones d'habitat**

Madame DARTYGE rappelle d'abord que 22 projets de nouvelles zones d'habitat ont été identifiées et que 367 nouveaux logements seraient construits dans les 3 ans qui viennent dont 203 par des communes ou des bailleurs sociaux.

- Soutien du Conseil Général pour un emprunt à la Caisse des Dépôts à un taux de 1.85% sur 15 ans pour de l'acquisition foncière avec une obligation de consacrer 25% de la SHON achetée à la construction de logements sociaux. Le Département bonifie le taux d'intérêt de 0.5%.

Le montant d'emprunt est fixé à 1 000 000 € pour 6 projets et une participation du Conseil Général de 75 000 € pour la bonification du taux d'intérêt.

- Le Conseil Général propose un accompagnement technique du CAUE pour l'élaboration d'un projet de nouvelle zone d'habitat avec une approche environnementale ainsi qu'une subvention de 5 000 € pour l'organisation d'un concours d'urbanistes. Le Conseil Général soutient 1 projet par an pendant les 3 ans. Pour 2010, Madame DARTYGE précise qu'il y a 2 candidats : Chavagnes et Faye d'Anjou. Monsieur PIRON demande à Monsieur NORMANDIN d'expliquer le contexte de la candidature de sa commune. Monsieur NORMANDIN indique qu'un promoteur privé a déposé un permis de lotir de 35 lots et que le projet n'a pu aboutir compte tenu de la saturation de la station d'épuration. La commune souhaite maîtriser l'extension urbaine et veut donc préempter pour proposer un projet qui se développerait en plusieurs tranches. Monsieur COCHARD indique que son projet peut attendre 2011. Pour 2012, aucune commune n'est candidate pour l'instant. Le coût de cette action pour le Conseil Général est de 15 000 €.

2 – **La production diversifiée de logements**

• ***Le développement de l'accession sociale***

- Madame DARTYGE précise que 45 PASS fonciers¹ ont été acceptés par le Conseil Général dont 30 financés par le Conseil Général en totalité en 2010 (105 000 € soit 3 500 € par logement) et 15 par la Communauté de Communes en 2011 et 2012 (21 000 € soit 1 400 € par logement pour la CC et 31 500 € pour le CG).

Monsieur PIRON rappelle que le Conseil Général limite la surface des parcelles de maisons individuelles à 400m² mais qu'il ne limite pas la surface des parcelles en individuel groupé. Madame DARTYGE indique que le Conseil Général laisse la liberté aux Communautés de Communes de fixer une limite plus restrictive. Monsieur PIRON propose de limiter également à 400m² la surface des parcelles en individuel groupé. L'objectif affiché est de limiter la consommation d'espace.

Monsieur PIRON propose également que la répartition des 15 PASS pour la seconde phase (2011-2012) puisse se faire de la façon suivante : pas plus de 3 PASS par commune. Par conséquent, le projet identifié sur Chavagnes passe de 6 à 3 PASS.

Des projets en location-accession pourraient basculer en phase 2011-2012 puisque cela ne génère pas de coûts supplémentaires pour la Communauté de Communes. Les autres projets de PASS fonciers pour l'accession à la propriété qui sont inscrits dans la phase 1 (2010) et qui ne seraient pas vendus à la fin 2010 ne pourront pas bénéficier des financements de la Communauté de Communes.

• ***Le développement du parc locatif social***

- Madame DARTYGE indique que le Conseil Général soutient la production de nouveaux logements sociaux soit 118 800 € pour 36 logements PLUS et 68 400 € pour 9 logements PLAI.

• ***La réhabilitation du parc locatif social***

- Madame DARTYGE ajoute que le Conseil Général soutient également la réhabilitation de 30 logements sociaux soit 42 150 €.

¹ Outil proposé par les organismes du 1% Logement, il permet **aux collectivités locales** d'aider les propriétaires modestes à accéder à la propriété (acquisition ou construction d'un logement neuf). Il permet **aux ménages** de différer l'acquisition du foncier pendant toute la période de remboursement des prêts, qu'ils auront souscrits pour la construction de leur logement neuf (différé de 25 ans maximum). L'ouverture au PASS Foncier est conditionnée à la participation d'une ou plusieurs collectivités d'un montant minimum de 3 000 € (1 à 3 personnes) ou 4 000 € (au moins 4 personnes) par ménage.

3 – La réhabilitation du parc privé

- Elle indique également que le Conseil Général soutient les Communautés de Communes pour la mise en place d'une OPAH en subventionnant l'étude préalable à hauteur de 50 % pour un coût estimé de 20 000 € HT.

Une subvention du Conseil Général de 35 000 € au soutien du suivi-animation de l'OPAH est également proposée pour un coût estimé de 70 000 € HT.

4 – Le Développement Durable dans l'Habitat

- Madame DARTYGE rappelle que le Conseil Général apporte son soutien à hauteur de 10 000 € pour une étude thermographique de 20 000 € HT.

5 – Le développement de logements adaptés pour les jeunes

- Elle signale qu'aucun projet de création ou de réalisation de travaux pour des logements meublés accueillant des jeunes n'a été identifié. La Communauté de Communes n'est pas non plus intéressée par une étude sur le développement de l'offre d'habitat pour les jeunes.

Madame DARTYGE rappelle que le coût engagé par le Conseil Général et pour les fonds d'Etat en délégation d'aide à la pierre pour une durée de 3 ans sur notre territoire est de 695 550 €. Pour la Communauté de Communes, ce coût est de 93 640 €.

Monsieur PIRON remercie Madame DARTYGE mais note que les coûts liés à l'étude préalable OPAH et au suivi-animation sont nettement supérieurs à ceux que la Communauté de Communes payait lorsqu'elle était chargée de mission habitat au Comité d'expansion à Thouarcé. Madame DARTYGE indique que le PACT ANJOU est une structure spécialisée dans l'habitat avec des compétences pluridisciplinaires.

Tourisme : Canal de Monsieur et éco-compteurs

Canal de Monsieur :

Monsieur MOUSSEAU rappelle dans un premier temps l'état d'avancement du projet. Il indique que la commission a retenu 3 orientations :

- le recours à un binôme de deux écrivains locaux,
- le séquençage : tester d'abord deux boucles en 2010 avant de généraliser
- l'option d'un système de guidage type GPS,

1- **Monsieur MOUSSEAU indique que la commission a souhaité renoncer à la résidence d'écrivain** compte tenu de son coût. Il signale que deux écrivains locaux ont proposé leurs services pour réaliser la phase d'écriture du projet. Il indique que les conséquences budgétaires de ce choix sont de deux ordres : coût moindre pour la phase écriture (économie de 35% sur la somme de 12 000€ provisionnés au budget 2009) et report sur le budget 2010.

Monsieur PIRON souhaite apporter une précision sur le statut des deux écrivains locaux qui sont des élus. Il indique qu'il s'agit d'une exception absolue que de rémunérer des élus pour une prestation. Il demande à Monsieur MOUSSEAU de rappeler le parcours des deux écrivains/élus. Monsieur MOUSSEAU évoque le parcours d'une des deux élues qui a été successivement rédactrice au Figaro, reporter au Journal du Dimanche, journaliste d'Agence de Presse. Monsieur PIRON insiste sur la spécificité de ce projet et sur l'expérience des deux élus dans le domaine de l'écriture. Il précise qu'il existe une modalité spécifique de paiement de ces élus qui est le mandat spécial². Il indique que ce mandat spécial devra être considéré comme le paiement d'une prestation d'un professionnel et non un mandat électif. Il ajoute qu'un cahier des charges très précis devra être conçu. Un élu indique que les deux élus font partie de la commission canal de Monsieur et qu'à ce titre, ils sont juge et partie. Monsieur PIRON demande à Monsieur MOUSSEAU que les deux élus se retirent de la commission. Des élus demandent quel coût cela représente pour la Communauté de Communes. Monsieur MOUSSEAU indique que cela représente 6 000 €.

Monsieur PIRON propose aux élus de procéder à un vote pour la question suivante : Etes-vous d'accord pour faire appel à des élus qui vont effectuer un travail d'écriture pour le compte de la Communauté de

² Article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : « les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal ».

Communes et qui vont se faire rémunérer par le biais du mandat spécial ? Le résultat du vote est le suivant : 9 abstentions, 1 contre, 22 pour. Monsieur SILVESTRE indique qu'il est essentiel que les élus concernés sortent de la commission Canal de Monsieur.

2- Monsieur MOUSSEAU indique que la commission propose de mettre en œuvre le projet en deux temps avec une première phase d'essai en 2010 sur deux boucles (boucle de Pierre Bise et d'Aubigné) puis une généralisation sur l'ensemble du circuit en 2011.

3- L'option du système d'audioguidage par GPS a été retenue par la commission.

Dans un second temps, Monsieur MOUSSEAU propose d'intégrer le projet dans un éventuel futur Pôle d'Excellence Rurale II. En effet, le lancement de la première vague pourrait être fin octobre pour des réponses avant la fin du mois de janvier. L'enveloppe financière mobilisable pourrait aller de 500 000 € à 1 500 000 €. Il ajoute que le taux de subvention théoriquement possible pourrait aller jusqu'à 80% pour de l'investissement matériel. Il précise que le bureau et le conseil d'administration de l'Agence Loire en Layon Développement proposent d'identifier des projets touristiques susceptibles de renforcer la nouvelle politique oeno-touristique de mise en valeur de la Vallée du Layon et d'en faire une véritable destination touristique de l'Anjou.

Il détaille l'enveloppe financière d'investissement qu'il souhaiterait que la Communauté de Communes intègre dans le dépôt d'un dossier pour le PER II :

Dépenses	H.T	Recettes	
Audio guide GptO + traduction anglaise	24 000 €	Conseil Général	6 699 €
Mobilier (bancs et tables)	7 000 €	PER ?	
Borne départ des boucles	1 920 €		
Total sans la passerelle	32 920 €		
Passerelle Martigné-Briand/Aubigné	62 470 €	Conseil général	20 000 ??
Total	95 390 €		

Il demande donc à ce que les décisions suivantes soient validées : inscription sur le budget 2010 du projet d'investissement, autorisation de l'inscrire dans un éventuel PER, autorisation de déposer une demande de subvention au Conseil Général (30% de subvention pour les outils innovants de guidage). Il indique que la passerelle serait subventionnable à hauteur de 50% par le Conseil Général sous certaines conditions et selon un plafond de dépenses de 40 000 €.

Monsieur MOUSSEAU ajoute qu'il a rencontré M. Letellier (directeur du CAUE) et M. Gislard, (photographe professionnel). Ainsi, un bel ouvrage pourrait être édité sur le Layon (bassin du Layon) pour servir de support de valorisation et de promotion du territoire si les acteurs locaux sont d'accord.

Par ailleurs, il indique que si les élus le souhaitent, le territoire pourrait faire l'objet de la prochaine campagne de recensement et d'étude du service départemental de l'inventaire du patrimoine du Conseil Général qui à son terme pourrait donner lieu à une exposition. Pour la mise en oeuvre de ce projet, la Communauté de Communes devrait financer une partie du temps de travail d'une personne, nécessaire à ce recensement.

Monsieur MOUSSEAU conclut que d'autres projets pourraient également être inscrits par la Communauté de Communes dans le PER II : la rénovation du Musée de la Vigne et du Vin ou encore les travaux du Village d'Artistes.

Monsieur PIRON souhaite revenir sur les différents chiffrages présentés et sur le séquençage par priorité :

- sur le projet du Canal de Monsieur, il propose que ne soient inscrits que le 32 920 € dans le budget 2010 et la passerelle en 2011. Monsieur CHOUTEAU précise qu'il y aura du foncier à acquérir sur Aubigné sur Layon pour installer cette passerelle.
- Sur le projet de rénovation du Musée, l'idée que l'investissement puisse être fortement subventionné est intéressante pour assurer la pérennité du Musée mais à condition que cela n'engendre pas de fonctionnement supplémentaire.
- Sur les travaux du Village d'Artistes, il indique qu'aucun projet ne lui a été présenté pour le moment. Madame TAUBIN indique que l'association a travaillé avec le CAUE sur un projet et qu'elle viendra présenter le projet au Président. Monsieur PIRON rappelle que de la même façon que le Musée, l'investissement ne devra pas générer de fonctionnement supplémentaire.

Il propose que des simulations financières soient réalisées pour tenir compte de ces possibles investissements.

Monsieur LE BARS rappelle que des engagements financiers importants en matière de petite enfance ont été pris lors du conseil communautaire du 21 septembre.

Eco-compteurs

Monsieur SILVESTRE indique que la commission tourisme propose aux conseillers communautaires de valider l'achat de 2 éco-compteurs (un pédestre, un cycle). Il indique que l'objectif de cet éco-compteur est de quantifier les randonneurs pédestres et VTT. Il est installé pendant un an sur un sentier puis installé sur un autre circuit. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Eco-compteur	4 500 €	Conseil Général (50%)	2 250 €
		Communauté de Communes	2 250 €
TOTAL	4 500 €	TOTAL	4 500 €

Au niveau des coûts de fonctionnement, il faut compter 1800 € pour 2 ans d'abonnement. Cet abonnement permet d'avoir un contact à distance avec les matériels pour connaître la fréquentation. Le suivi en continu permet de détecter très rapidement les pannes ou les obstacles à la cellule de détection.

Madame MARTIN s'interroge sur la finalité d'un tel investissement, on compte les randonneurs et qu'est ce que l'on en fait ? Monsieur SILVESTRE précise que cette proposition est liée à une politique spécifique du Conseil Général et plus particulièrement du Comité Départemental du Tourisme (CDT). En effet, l'acquisition de ces éco-compteurs va permettre à la Communauté de Communes de fournir au CDT des statistiques de fréquentation des sentiers et cela permettra à la Communauté de Communes d'obtenir des subventions du Conseil Général pour les sentiers.

Modification des statuts : Zone de Développement de l'Eolien

Monsieur PIRON rappelle que le conseil communautaire a évoqué à de multiples reprises les investigations sur le territoire intercommunal en vue d'étudier la faisabilité de plusieurs parcs éoliens. Une réunion avec les services de la Préfecture avait également été organisée à ce sujet en décembre 2008. Lors du conseil communautaire du 3 septembre dernier, le périmètre de 2 Zones de Développement de l'Eolien à Chavagnes a été adopté.

Toutefois, il précise que pour pouvoir continuer la démarche, une procédure de modification statutaire doit être engagée pour exercer cette nouvelle compétence à l'article 2 III B 4 libellée comme suit :

« Définition et création de Zones de Développement de l'Eolien »

Salle multisports du Layon : retrait de l'avenant de maîtrise d'œuvre

Monsieur PIRON informe les élus que la Préfecture a sollicité le retrait de l'avenant de maîtrise d'œuvre de Murail Architectures validé le 3 septembre dernier compte tenu de son montant qui bouleverse l'économie du marché. Par conséquent, il propose de le retirer.

Une solution juridique est en cours de réalisation en lien avec l'Association des Maires.

Négociations relatives à l'implantation d'une entreprise dans l'Anjou Actiparc du Layon

Monsieur PIRON souhaite d'abord rappeler l'historique du dossier : il rappelle qu'une des entreprises du territoire est en train de revoir sa stratégie d'implantation en concentrant ses salariés sur un seul site. Il précise qu'une première proposition de la Communauté de Communes concernait une implantation à Chavagnes ou une implantation sur l'Anjou Actiparc. La société a préféré la solution de Beaulieu sur Layon. Cette nouvelle implantation s'accompagne de la vente du bâtiment industriel existant à la commune de Chavagnes. Une première proposition d'acquisition s'élevait à 400 000 €. La dernière proposition est portée à 450 000 €. Pour soutenir la commune, la Communauté de Communes s'était engagée à financer 100 000 € pour l'acquisition. Monsieur PIRON propose de porter ce soutien à 150 000 €. Il rappelle que l'enjeu de cette implantation est de 80 emplois et que le contexte actuel n'est pas favorable aux investissements.

Les enjeux financiers étant importants, Monsieur PIRON souhaite proposer à la société la signature d'un protocole en y indiquant les engagements de chacune des parties envers les autres et les dates butoirs de ces engagements.

Le principe général serait que la collectivité acquière l'immeuble de la société avec une jouissance différée et en liant la régularisation de cette vente à la vente du terrain par la SODEMEL à la société (22 500 m² à 12,50 € HT / m²) et à la réalisation du bâtiment sur ce terrain. Ainsi si la société ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de la SODEMEL, la CCCL est libre de ne pas acheter le bâtiment de la société. La finalité étant d'avoir un terrain sur lequel la société réalise bel et bien un projet et ne pas en faire une réserve foncière pour cette entreprise laquelle serait financée par la CCCL par le rachat du bâtiment de Chavagnes les Eaux.

Suite à l'acquisition du bâtiment par la Communauté de Communes, il sera revendu à la commune de Chavagnes 300 000 €. Monsieur PIRON demande à Monsieur COCHARD ce que fera la commune de ce bâtiment. Monsieur COCHARD indique que le bâtiment pourrait être redivisé pour accueillir jusqu'à 6 entreprises. Par ailleurs, une partie du terrain pourra être revendue à des particuliers pour la construction de maisons individuelles.

Transfert de produits fiscaux entre communes et EPCI

Monsieur PIRON rappelle que la Communauté de Communes a mis en place depuis 1980 des transferts de produits fiscaux avec les communes en fonction de l'implantation des entreprises sur des zones intercommunales. Ces transferts de produits fiscaux ont également été mis en place pour tenir compte des investissements réalisés par les 5 communes du SIVOM sur des ateliers relais.

Pour la commune de Thouarcé, Monsieur LE BARS indique qu'il était nécessaire de réaliser une remise à plat de ces transferts pour tenir compte des modifications intervenues dans la zone du Léard. Ainsi, il est proposé que la commune de Thouarcé reverse la taxe foncière liée à un montant de 20 752€ figé en 2000 mais également la taxe foncière perçue au titre de BOUYGUES TELECOM, DETRAPLAST, VINIMO, ATELIERS RELAIS 2008, soit un total de 23 152 €.

Pour la commune de Beaulieu sur Layon, Monsieur PIRON indique que le reversement de produit fiscal correspond à l'implantation du bâtiment logistique sur l'Anjou Actiparc du Layon soit 30 841 €.

Voirie : attribution du marché élagage

Monsieur BONNIN indique qu'une consultation a été lancée en vue du marché élagage pour les communes de Thouarcé, Faveraye-Mâchelles Chavagnes et Martigné-Briand en 2 lots distincts. Deux entreprises ont répondu :

	Prix du Kilomètre en €	
	TISSEROND	FROGER
Lot 1 Chavagnes-Martigné : 95km	116.2 €	113 €
Lot 2 Faveraye-Mâchelles-Thouarcé: 70km	116.2 €	113 €

	TISSEROND	FROGER
Lot 1 : 95km	11 039 €	10 735 €
Lot 2 : 70km	8 134 €	7 910 €

Les 4 communes concernées se sont réunies pour choisir les entreprises pour les 2 lots : pour le lot 1, il est proposé de retenir l'entreprise TISSEROND pour un montant de 11 039€. Pour le lot 2, il est proposé de retenir l'entreprise FROGER. Pour mémoire, en 2008, l'entreprise TISSEROND proposait un prix unitaire de 113.90 €/km et l'entreprise FROGER proposait 112 €/km.

Bibliothèque intercommunale : validation du nouveau règlement intérieur

Monsieur NORMANDIN indique que suite à la validation en juillet du principe de la carte unique, il est proposé d'adapter le règlement modifié de la bibliothèque intercommunale pour y intégrer la carte unique. Il est aussi proposé à chaque conseil municipal des 8 communes informatisées d'adopter le même règlement intérieur. Cette uniformisation des règlements permettra aux lecteurs de rencontrer les mêmes règles (nombre de documents, responsabilité des salariés et des bénévoles...) selon les bibliothèques qu'ils fréquentent.

Il ajoute que la commission bibliothèques s'est réunie à Martigné-Briand qui bénéficie d'un bel équipement. Lors de cette réunion, Elisabeth LAMMINI a été présentée aux membres présents. Il s'agit de

l'agent qui a été recruté pour une mission de 10 mois pour le catalogage et la formation des bénévoles au logiciel PERGAME. Monsieur NORMANDIN signale qu'il a des retours très positifs sur cet agent.

Petit Patrimoine

Projet d'aménagement du lavoir à Saint Lambert du Lattay

Monsieur SILVESTRE présente le projet de la commune de Saint Lambert du Lattay qui souhaite aménager le lavoir situé au Chauveau. Cet aménagement complète celui réalisé juste en face avec le local pour l'alambic.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Travaux	13 706.85 €	FCTVA	2 122.09 €
		Communauté de Communes (70%)	8 109.33 €
		Communes	3 475.43 €
TOTAL	13 706.85 €	TOTAL	13 706.85 €

Projet de sécurisation et de réfection de la Grotte de la Sainte Vierge et de réalisation d'une porte pour le lavoir à Notre Dame d'Allençon

Monsieur SILVESTRE présente ensuite le projet de la commune de Notre Dame d'Allençon qui souhaite assurer la réfection de la Grotte de la Ste Vierge et faire réaliser une porte pour le lavoir.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Travaux de la Grotte de la Ste Vierge	3 085.68 €	FCTVA	805.65 €
Porte du lavoir	2 118.12 €	Communauté de Communes (70%)	3 078.70 €
		Communes	1 319.44 €
TOTAL	5 203.80 €	TOTAL	5 203.80 €

Demande de subvention du Comité d'Expansion de Maine et Loire (Angers)

Monsieur PIRON indique que le comité d'Expansion de Maine et Loire sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes. Il s'étonne de cette demande et interroge les communes pour savoir si elles subventionnent également le Comité. Les communes de Mozé sur Louet et Thouarcé subventionnent le Comité mais de façon très restreinte.

Monsieur PIRON propose de verser une subvention de 1 000€ compte tenu du travail fourni par le Comité d'Expansion et plus particulièrement par Franck BOURASSEAU.

Monsieur MILLET fait remarquer que rapportée au nombre d'habitants, la participation de la Communauté de Communes est très faible. Monsieur PIRON indique que ce mode de calcul n'a pas d'intérêt pour ce type de subvention puisque le Comité d'Expansion agit en faveur des entreprises et non de la population directement.

Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) : présentation de la démarche en cours

Monsieur SILVESTRE indique que l'étude préalable à l'ORAC est actuellement menée par la CCI et la Chambre des Métiers. Cette étude vise à réaliser un diagnostic auprès des entreprises, des consommateurs et des maires pour réaliser une photo de l'existant mais également pour repérer les variables internes et externes sur l'attractivité des entreprises. Il ajoute qu'une seconde phase stratégique consistera à proposer des actions collectives à mener auprès des entreprises et à dimensionner le nombre de projets susceptibles d'être instruits pendant l'ORAC. En effet, après l'étude préalable, la phase active de l'ORAC démarrera vraiment avec l'accueil des entreprises éligibles pour soutenir leurs projets d'investissements.

Il précise que ce projet à maîtrise d'ouvrage Pays est décentralisé dans les Communautés de Communes pour l'accueil des entreprises.

SIABA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Aubance)

Monsieur PIRON indique que le SIABA a transmis un projet de cotisation 2010 intégrant 3 nouvelles communes en plus de Mozé sur Louet : Chavagnes les Eaux, Notre Dame d'Allençon et Faye d'Anjou. La cotisation pour la Communauté de Communes passerait donc de 6 085 € à 16 547.07 €. Les critères pour la fixation de la cotisation sont le nombre d'habitants de la commune et la superficie de la commune concernée par le bassin versant. Les élus sont surpris que la SIABA n'ait pas retenu que la population des communes situées sur le bassin versant. Monsieur PIRON propose de relayer cette demande au SIABA.

Rapport des commissions

Commission Sports

Monsieur BODINEAU indique que les travaux de la salle de sport se déroulent normalement et que Monsieur Guy MURAIL œuvre tel un chef d'orchestre lors des réunions de chantier. L'entreprise de fondations profondes a mis en place 86 pieux. Les pieux les plus profonds vont jusqu'à 19 mètres de profondeur.

Concernant la salle de sport à Chavagnes, le Football Club du Layon souhaite faire une demande de labellisation de son école de foot. Par ailleurs, il indique que des membres de la commission sport sont allés visiter les vestiaires sportifs de Cléré sur Layon.

Il rappelle que des remarques ont été émises par certains membres de la commission sur le fait qu'elle n'évoquait que les salles de sport de Thouarcé et de Chavagnes. Monsieur BODINEAU indique que la Communauté de Communes travaille en commission sur ce qui est de compétence intercommunale.

Il souligne également le succès de l'opération Translayon qui s'est déroulée cette année.

Commission Voirie

Monsieur DOLBOIS indique que la commission a fait le bilan des marchés de voirie de l'année 2009. Pour le marché TPPL, les élus regrettent le problème récurrent de non respect du planning annoncé. Pour le marché BOUCHET, certaines communes ne sont pas satisfaites du curage réalisé. Monsieur DOLBOIS signale que l'entreprise n'a pas respecté le cahier des charges notamment pour l'utilisation de machines à pneus.

Il ajoute qu'un groupe de travail a été créé pour réfléchir à un achat de broyeur à végétaux.

Monsieur PIRON insiste sur le travail de réflexion nécessaire à l'achat de ce type de matériel pour bien envisager à la fois son rythme d'utilisation, sa mobilité, le temps que cela nécessite pour l'utiliser...

Questions diverses

Pylones téléphoniques

Monsieur SILVESTRE demande si d'autres communes ont été contactées pour la mise en place de pylônes téléphoniques pour SPIE ou SFR. Aucune autre commune n'est concernée.

Photovoltaïque

Monsieur COCHARD indique qu'un promoteur a contacté la commune pour implanter un parc de panneaux photovoltaïques de grande taille.

Etude sur le personnel

Monsieur PIRON indique que les deux réunions de l'étude sur le personnel ont permis d'accueillir 60% des agents et 30% des élus.

Agence Loire en Layon Développement

Monsieur PIRON s'étonne de l'augmentation de 15% du budget prévisionnel de l'Agence Loire en Layon Développement. Messieurs MOUSSEAU et SILVESTRE indiquent que cette augmentation est liée à la reprise de l'association EQUIP'AGE par le CLIC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré

ACCEPTÉ le contrat de territoire habitat 2009-2012 tel qu'il est présenté en annexe,
AUTORISE le Président à signer le présent contrat de territoire,
ACCEPTÉ l'engagement financier de la Communauté de Communes sur les 3 années du contrat tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,

FIXE à 400 m² la taille des parcelles en PASS foncier que la maison soit individuelle ou en individuel groupé,
FIXE à 3 parcelles maximum par commune le soutien de la Communauté de Communes pour les PASS fonciers de l'année 2012 avec un maximum de 15 PASS au total.

PRÉCISE que les projets de nouvelles zones d'habitat avec une approche environnementale sont sur la commune de Faye d'Anjou (La Brunetière) en 2010 et sur la commune de Chavagnes les Eaux en 2011 (La Bête). Il n'y a pas de commune identifiée pour 2012 pour un tel projet.

AUTORISE le Président à lancer une consultation pour l'étude préalable OPAH.

AUTORISE le Président à signer un bon de commande auprès du Conseil Général et du prestataire qu'il aura choisi pour réaliser 40 études thermographiques pour un coût de 20 000€ HT et une prise en charge de 10 000 € par le Conseil Général.

APPROUVE le plan de financement du projet du Canal de Monsieur,
ACCEPTÉ l'inscription de ce projet dans le prochain Pôle d'Excellence Rurale II,
SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général pour ce projet.

ACCEPTÉ le devis de la société ECO-COMPTEUR pour un montant de 4 567 € HT,
SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 2 283.5 €.

ADOpte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes annexés à la présente délibération,
NOTIFIE la présente décision au Maire de chacune des communes membres, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification (*selon les articles L5211-17 ou L5211-20 du CGCT*),

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Maine et Loire au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

RETIRE la délibération 102-09 du 3 septembre 2009 approuvant l'avenant de régularisation de maîtrise d'œuvre de MURAIL ARCHITECTURES

RETIRE l'avenant de régularisation de maîtrise d'œuvre de MURAIL ARCHITECTURES

AUTORISE le Président à signer le protocole d'accord pour l'implantation d'une entreprise sur l'Anjou Actiparc du Layon introduisant des conditions suspensives de réalisation du bâtiment et pour l'achat par la Communauté de Communes du bâtiment appartenant à cette entreprise à Chavagnes les Eaux

ACCEPTÉ le transfert de produits fiscaux de la part des communes de Thouarcé et Beaulieu sur Layon au titre de la taxe foncière perçue par ces communes sur des zones d'activités économiques à taxe professionnelle de zone.

AUTORISE le Président à signer les deux conventions relatives à ce transfert de produits fiscaux.

ACCEPTÉ de retenir l'entreprise TISSEROND pour le lot 1 du marché élagage pour un montant de 11 039 € HT,

ACCEPTÉ de retenir l'entreprise FROGER pour le lot 2 du marché élagage pour un montant de 7 910 € HT.

AUTORISE le Président à signer les deux marchés publics.

APPROUVE le projet de règlement intérieur de la bibliothèque intercommunale.

APPROUVE le plan de financement du projet petit patrimoine de la commune de Notre Dame d'Allençon,

AUTORISE le Président à signer les devis correspondants.

APPROUVE le plan de financement du projet petit patrimoine de la commune de Saint Lambert du Lattay,

AUTORISE le Président à signer les devis correspondants.

ACCEPTÉ de verser une subvention de 1 000 € au Comité Départemental d'Expansion du Maine et Loire pour l'année 2010.